

Quelle est la position de l'Église sur les miracles ?

Une Italienne de 67 ans atteinte de sclérose en plaques a été déclarée guérie après un pèlerinage à Lourdes. Ce n'est que le 72^e « miracle » reconnu depuis 1862.

WILLIAM BOURTON

Le sanctuaire de Lourdes a officiellement reconnu ce jeudi 17 avril un 72^e miracle attribué à la Vierge Marie. La guérison « inattendue, complète, durable et inexplicable » concerne une Italienne âgée de 67 ans, Antonietta Raco, originaire de la province de Matera, dans le sud de la Botte. Atteinte de sclérose latérale primitive, elle a recouvré l'usage de ses jambes après un pèlerinage de cinq jours effectué en 2009 dans le célèbre sanctuaire marial au pied des Pyrénées.

Si des centaines de millions de malades ont fait le pèlerinage de Lourdes depuis la fin du XIX^e siècle – plus de 3,2 millions de visiteurs au sanctuaire en 2024 ! – l'Église s'est toujours montrée extrêmement prudente au moment de reconnaître une guérison miraculeuse. Sur quelles bases un miracle finit-il parfois par être admis ?



1 Pourquoi à Lourdes ?

Parce qu'entre le 11 février et le 16 juillet 1858, Bernadette Soubirou, une Lourdaise alors âgée de 14 ans, a affirmé avoir été témoin de 18 apparitions mariales à la grotte de Massabielle, une anfractuosité dans une paroi rocheuse de 27 mètres de haut. En quelques mois, elle est devenue célèbre dans le monde entier – elle choisira d'entrer dans les ordres et sera canonisée en 1933 par le pape Pie XI – tandis que des pèlerins du monde entier ont commencé à affluer sur le lieu de ses visions.

Le 18 janvier 1862, l'Église catholique reconnaîtra sept guérisons miraculeuses obtenues par l'intercession de Notre-Dame de Lourdes. Cette même

Avec les fêtes de Pâques s'ouvre la saison des pèlerinages. Lourdes a rassemblé 3,2 millions de pèlerins sur l'ensemble de l'année 2024. © BELGA

année, les apparitions de « la dame blanche » à Bernadette Soubirou seront officiellement reconnues par Rome. Le sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes, s'étend aujourd'hui sur 52 hectares.

2 Quelle est la position de l'Église sur les apparitions et les miracles ?

L'Église catholique admet l'existence de phénomènes inexplicables, « paranormaux » : les apparitions et les miracles.

Les miracles attribués à Jésus et décrits dans les Évangiles sont tenus pour des « signes évidents » de sa nature divine. Les miracles rapportés par les simples mortels sont en revanche considérés avec une grande circonspection. Ainsi, sur des milliers d'apparitions présumées de la Vierge Marie au cours des siècles à travers le monde, seules 18 ont été officiellement « approuvées ». La dernière en date, celle de « San Nicolas », en Argentine, qui s'est produite en 1983, a été reconnue en 2016. Rien qu'à Lourdes, près de 7.500 déclarations de guérison miraculeuse ont été enregistrées par le Bureau médical chargé de ces dossiers depuis 1883.

3 Comment un miracle est-il officiellement établi ?

Il existe, en matière de reconnaissance de miracles, une procédure spécifique et rigoureuse, codifiée en 1983, sous le pontificat de Jean-Paul II.

Le protocole concerne surtout les cas de guérisons inexplicables. Un collège de médecins et de scientifiques, croyants et laïcs, nommés par la Congrégation pour les causes des saints, est chargé de recueillir et d'examiner les déclarations de pèlerins se déclarant guéris après une intervention divine.

Sept critères définissent un « miracle de guérison ». Ils ont été établis en 1740 par le pape Benoît XIV dans son vaste traité sur le droit de la sainteté, *De servorum beatificatione et beatorum canonizatione* (*La béatification des serviteurs de Dieu et la canonisation des bienheureux*) et sont toujours utilisés aujourd'hui.

Ainsi, la maladie doit être grave, avec un pronostic médical de guérison négatif ; le diagnostic de la maladie doit être précis et établi par un médecin ; la maladie doit être exclusivement organique (et non mentale) ; les traitements usuels de la maladie ne doivent pas avoir produit d'effets ; la guérison doit être « soudaine, inattendue et instantanée » ; la récupération doit être complète ; la guérison doit être permanente et sans rechute.

Lorsque ces 7 critères sont validés par le collège scientifique, on évalue les circonstances de l'événement, de manière à les relier avec une intervention divine. Si des doutes subsistent quant à la permanence de la « guérison », le cas est consigné comme une « rémission spontanée ». Si tous les signaux sont au vert, le miracle est alors officiellement proclamé.

20022681

FLANDERS CLASSICS

AMSTEL GOLD RACE

Demain à 14h00

RTL t v i RTL play